

G. — Démographie et questions sociales

Mouvement naturel de la population

a) Mariages, naissances, mort-nés, décès (population non marocaine)

ANNEE ET MOIS	Mariages	Naissances vivantes	Mort-nés	Décès au total	Décès d'enfants de moins d'un an
1946 - moyenne mensuelle	248	665	18	284	46
1947 - »	250	751	19	272	44
1948 - »	254	819	20	274	56
1949 - »	245	829	22	267	50
1950 - Janvier	186	979	22	296	49
» - Février	208	817	17	247	52

b) Taux de nuptialité, de natalité et de mortalité (population non marocaine)

ANNEE ET MOIS	Population moyenne estimée	Proportions pour 10.000 habit. (1)			Mort-nés pour 1.000 naissances au total	Décès d'enfants de moins d'un an pour 1.000 nais. viv.
		Nouveaux mariés	Naissances vivantes	Décès		
1946	305.000	195	262	112	26	69
1947	332.000	181	271	98	24	59
1948	350.000	174	281	94	24	69
1949	380.000	154	262	84	26	60
1950 - Janvier	400.000	110	288	87	22	58
» - Février	400.000	136	266	81	20	68

(1) Ramenées à l'année entière.

Décès dans la population marocaine des municipalités

Constatations de décès par les bureaux d'hygiène des 19 municipalités

ANNEE ET MOIS	Musulmans	Israélites	Total
1946 - moyenne mensuelle	2.876	222	3.098
1947 - »	1.537	175	1.712
1948 - »	1.482	152	1.634
1949 - »	1.627	176	1.803
1950 - Janvier	1.830	193	2.023

Note. — Les éléments du tableau ci-dessus sont dénués de signification démographique ; ils permettent seulement de suivre un des aspects de l'activité administrative des bureaux d'hygiène.

Mouvements migratoires : Passages de voyageurs aux frontières du Maroc (1)

ANNEE ET MOIS	Français	Etrangers	Marocains	Ensemble	PAR VOIE		
					Maritime	Terrestre	Aérienne
ENTREES							
1948 - moyenne mensuelle	19.299	2.262	21.009	42.570	3.102	35.213	4.255
dt : <i>présûmés travailleurs</i>	769	61	75	905	297	548	60
1949 - moyenne mensuelle	22.796	2.444	17.565	42.805	3.517	32.074	7.214
dt : <i>présûmés travailleurs</i>	439	72	—	511	289	133	89
1950 - Janvier	16.554	2.174	11.634	30.362	3.005	22.608	4.749
dt : <i>présûmés travailleurs</i>	458	40	—	498	400	36	62
1950 - Février	13.575	2.029	10.616	26.220	2.407	19.771	4.042
dt : <i>présûmés travailleurs</i>	340	45	—	385	327	37	21
SORTIES							
1948 - moyenne mensuelle	18.494	2.017	6.204	26.715	2.678	19.580	4.457
1949 - » »	20.032	2.382	5.559	27.973	2.763	19.381	5.829
1950 - Janvier	12.599	1.975	6.817	21.391	1.684	16.101	3.606
» - Février	12.631	1.913	4.934	19.478	1.707	14.171	3.600
EXCEDENT DES ENTREES							
1948 - moyenne mensuelle	805	245	14.805	15.855	424	15.633	— 202
1949 - » »	2.264	62	12.006	14.832	754	12.693	1.385
1950 - Janvier	3.955	199	4.817	8.971	1.321	6.507	1.143
» - Février	944	116	5.682	6.742	700	5.600	442

(1) Adultes et enfants de moins de 15 ans.

APERÇU SUR LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES (1936-1949)

Les deux grands groupes de peuplement du Maroc ont, du point de vue démographique, des caractères fort différents, soit que l'on envisage leur état actuel où les populations non marocaine et marocaine s'opposent par l'importance numérique globale comme par la structure par âge, soit que l'on envisage leur évolution naturelle qui fait apparaître des lois de fécondité et de mortalité dissemblables ; le contraste n'est pas moins net sous l'angle des échanges avec le milieu extérieur, qui oblige à classer les deux populations dans les deux rubriques opposées de la distinction classique : la population non marocaine est « ouverte » au maximum ; l'afflux constant de nouveaux immigrants dont une partie repart après un séjour plus ou moins prolongé et le va-et-vient incessant avec la Métropole laissent régulièrement chaque année un excédent d'entrées supérieur au surplus naturel des naissances sur les décès ; au contraire, la population marocaine est demeurée jusqu'à présent le type même de la population « fermée », c'est-à-dire d'une population où les mouvements migratoires n'interviennent que pour une part négligeable dans le développement général qui reste fonction presque exclusive du jeu des naissances et des décès ; pour les musulmans aucun indice de modification de ce caractère

n'est encore perceptible, le mouvement de travailleurs vers la Métropole reste faible, et vers l'Algérie se réduit à des migrations saisonnières (1).

Le contrôle des mouvements migratoires est malaisé ; la distinction entre migrant temporaire et migrant définitif est délicate, les intentions du voyageur lui-même étant parfois incertaines à son passage au poste frontière ; l'établissement de statistiques précises et complètes sur le sexe, l'âge, la profession ou l'origine des migrants ne peut être mené à bien qu'avec l'arsenal d'une paperasserie tracassière. Aussi n'est-il pas surprenant que les efforts d'amélioration et d'unification des statistiques internationales de migrations tentés par l'O.N.U. se soient heurtés à la réticence de la plupart des gouvernements, qui hésitent à superposer une formalité statistique à celles déjà imposées par les contrôles de change, de police ou de douane à une époque où le développement des échanges internationaux nécessiterait au contraire un relâchement de toutes les entraves à la circulation des personnes.

(1) Il n'est pas impossible en revanche que l'élément israélite soit affecté dans le proche avenir par des départs vers Israël, qui d'ailleurs, étant donné l'écart des effectifs (200.000 israélites contre 8 millions de musulmans), ne pourront avoir de contre-coups sensibles, du simple point de vue numérique s'entend, sur la totalité de la population marocaine.

Les statistiques marocaines sont établies chaque mois à l'aide des états dressés dans chaque poste frontière par comptage des bulletins individuels remplis par le voyageur. Les passages de musulmans sont très nombreux tout le long de la frontière algéro-marocaine et incontrôlables en dehors des routes et de la voie ferrée ; pratiquement le contrôle est mieux fait dans le sens Algérie-Maroc et les statistiques algériennes comme leurs analogues marocaines font apparaître un excédent d'entrées de marocains au Maroc trop régulier et important pour pouvoir être admis. Dans les paragraphes suivants nous ne parlerons que des mouvements relatifs aux non marocains pour lesquels les séries peuvent être considérées comme valables.

A) La période de guerre (1939-1945).

De 1939 à 1945 les flux et reflux de migrants ont été particulièrement importants et particulièrement difficiles à comptabiliser par suite des bouleversements politiques et militaires et de l'importance du trafic clandestin ; en fait, ils n'ont pu qu'être estimés par comparaison des deux recensements de 1936 et de 1947 qui encadrent la guerre et par recoupement de diverses autres sources. L'enregistrement régulier, sous la forme antérieure, n'a pu être repris qu'en 1948.

A l'aide des indications puisées dans les résultats du recensement (2) de 1947 il a été possible de dresser le tableau suivant :

(2) Dénombrement général de la population de la zone française de l'Empire chérifien effectué le 1^{er} mars — Service central des statistiques du Maroc.

EVOLUTION DE LA POPULATION NON MAROCAINE DE 1936 A 1949

P E R I O D E	Excédent d'immigration	Excédent de naissances
<i>Mars 1936</i>		
		203.000 (a)
Mars 1936-Août 1939	+ 7.000	+ 9.000
Septembre 1939-Octobre 1942.	+ 60.000	+ 11.000
Novemb. 1942-Décembre 1944.	- 10.000	+ 10.000
1945-1946	+ 28.000	+ 7.000
	+ 85.000	+ 37.000
<i>Mars 1947</i>		
		325.000 (b)
1947	+ 10.000	+ 6.000
1948	+ 12.000	+ 7.000
1949	+ 34.000	+ 7.000
	+ 56.000	+ 20.000
<i>1^{er} janvier 1950</i>		
		400.000
(a) Dont 58.000 nés au Maroc, soit 28 %.		
(b) Dont 112.600 nés au Maroc, soit 35 %.		

De 1936 à 1946, les mouvements successifs sont chiffrés avec une assez large approximation, mais l'ordre de grandeur de l'excédent final est garanti par le recensement de 1947.

B) Les années récentes (1948-1949).

Les mouvements de voyageurs au départ et à l'arrivée du Maroc s'amplifient chaque année : près de 300.000 passagers dans chaque sens en 1949 pour une population de 380.000 âmes, soit presque 1 voyage par personne et par an. L'essai de ventilation entre migrants temporai-

res et migrants définitifs fait par la sécurité publique, présente trop d'anomalies pour pouvoir être retenu ; l'excédent d'immigration n'a donc pu être estimé que par différence entre les entrées et les sorties. C'est là un procédé par principe même critiquable et qui aura besoin de la confirmation du prochain recensement.

a) La nationalité des voyageurs.

Neuf voyageurs sur dix environ sont français : les espagnols constituent de loin le groupe étranger le plus important :

NATIONALITE	1 9 4 8			1 9 4 9		
	Entrées	Sorties	Excédent	Entrées	Sorties	Excédent
milliers de voyageurs						
Français	233,8	233,4	+ 10,4	273,5	240,4	+ 33,1
Espagnols ...	10,3	10,1	+ 0,2	9,7	10,1	— 0,4
Italiens	2,3	2,1	+ 0,2	3,2	2,8	+ 0,4
Portugais	1,3	1,1	+ 0,2	1,2	1,3	— 0,1
Anglais	2,4	2,4	—	3,0	2,9	+ 0,1
Suissees	1,5	1,4	+ 0,1	2,5	2,4	+ 0,1
Etrangers ..	2,1	1,9	+ 0,2	2,7	2,6	+ 0,1
Belges	1,2	1,1	+ 0,1	2,2	2,1	+ 0,1
Autres	4,2	3,8	+ 0,4	4,9	4,4	+ 0,5
Total ...	25,3	23,9	+ 1,4	29,4	28,6	+ 0,8
Total	259,1	247,3	+ 11,8	302,9	269,0	+ 33,9

Les excédents d'immigrants étrangers sont faibles ; ceci, joint à une francisation partielle des descendants d'étrangers au bout d'une ou deux générations, tend à réduire l'importance relative de la colonie étrangère. N'oublions pas que la proportion d'étrangers était très forte avant la guerre (25 % en 1936) et qu'elle a diminué par suite des hostilités (18 % en 1947).

b) *Le mouvement saisonnier.*

Le mouvement saisonnier très marqué est provoqué avant tout par les congés d'été en France dont l'influence estompe toutes les autres causes de déplacements définitifs ou temporaires :

M O I S	1 9 4 8			1 9 4 9		
	Entrées	Sorties	Excédent	Entrées	Sorties	Excédent
milliers de voyageurs						
Janvier	15,7	11,9	+ 3,8	19,3	17,5	+ 1,8
Février	16,3	14,2	+ 2,1	17,2	15,9	+ 1,3
Mars	18,3	17,9	+ 0,4	19,6	17,4	+ 2,2
Avril	18,4	20,1	— 1,7	25,0	26,6	— 1,6
Mai	17,2	20,3	— 3,1	18,0	23,0	— 5,0
Juin	16,4	22,1	— 5,7	17,7	27,3	— 9,6
Juillet	20,5	31,5	— 11,0	23,6	35,8	— 12,2
Août	27,3	28,6	— 1,3	32,5	31,2	+ 1,3
Septembre	38,6	24,6	+ 14,0	52,2	24,9	+ 27,3
Octobre	32,3	22,6	+ 9,7	38,8	18,5	+ 20,3
Novembre	20,0	16,7	+ 3,3	20,6	14,3	+ 6,3
Décembre	18,1	16,8	+ 1,3	18,4	16,6	+ 1,8
Total	259,1	247,3	+ 11,8	302,9	269,0	+ 33,9

L'oscillation est parfaitement régulière : excédent de départs d'avril à août, de rentrées de septembre à mars, avec les deux mois de pointe en sens opposés : juillet et septembre. Le mois d'avril dessine un maximum secondaire au moment des fêtes de Pâques. Les courbes des deux années sont d'une similitude parfaite, avec amplification en 1949 des mouvements dans les deux sens.

c) *Les voies de passages.*

Les passages aux frontières terrestres restent les plus nombreux : relations avec l'Algérie et Tanger, nombre croissant de voyageurs effectuant le trajet Maroc-France en transit à travers l'Espagne par fer et surtout par route.

V O I E	1 9 4 8		1 9 4 9		1948	1949
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées + sorties	
	milliers de voyageurs				%	
Terre	178,5	168,5	181,5	174,5	69	62
Mer	29,7	26,6	37,7	27,7	11	12
Air	50,9	52,2	83,7	66,8	20	26
Total	259,1	247,3	302,9	269,0	100	100

Dès 1948, le trafic aérien est double du trafic maritime ; son importance s'est encore accrue en 1949, résultat à la fois d'un besoin croissant de rapidité dans les transports, d'une accoutumance du public et aussi d'une insuffisance de capacité des paquebots au départ de Casablanca.

c) *Le mouvement touristique.*

MOUVEMENT TOURISTIQUE
EN 1948 ET 1949

NATIONALITE	1948	1949
Français	11.272	19.944
Espagnols	522	583
Italiens	104	334
Portugais	148	191
Britanniques	425	695
Suisses	365	1.197
Américains	238	622
Belges-Hollandais	359	931
Scandinaves	291	322
Autres	202	412
Total	13.926	25.231

Le mouvement touristique a repris en 1948 ; il s'est accéléré en doublant presque en 1949 ; en même temps l'importance de l'élément étranger augmentait : 700.000 « journées-touristes » ont été dépensées au Maroc en 1949, dont 130.000 par des étrangers.

Précisons que le tableau ci-contre ne comprend pas les touristes de croisière.

Le développement des voyages vers ou à partir du Maroc s'affirme et constitue à la fois une preuve et un facteur de prospérité. Voyageurs d'affaires, immigrants en quête d'une situation prouvent par leur présence que le renom du Maroc est toujours vivace à l'extérieur.

La pression démographique maintenue par le courant régulier est à l'origine de bien des aspects de l'économie marocaine : essor rapide au lendemain de la guerre, besoin de logements d'où activité du bâtiment et des industries annexes, création d'établissements et de sociétés, en un mot permanence d'un fécond esprit d'entreprise.

P. BERTRAND,

*Administrateur de l'institut national
de la statistique et des études économiques.*

L'IMMIGRATION AU MAROC DE TRAVAILLEURS FRANÇAIS ET ETRANGERS (1).

Nous donnons ci-dessous la statistique comparée des contrats de travail délivrés à des ressortissants français et étrangers, et visés par les services compétents du Protectorat, au cours des années 1947-1948-1949.

Groupes professionnels	1 9 4 7			1 9 4 8			1 9 4 9		
	Français	Etrang.	Total	Français	Etrang.	Total	Français	Etrang.	Total
Pêche	11	390	401	5	522	527	49	537	586
Agricult. et forêts.	185	85	270	180	185	365	254	120	374
Industr. extractives	218	57	275	243	67	310	370	67	437
Industries de l'alimentation	61	47	108	100	51	151	78	30	108
Industr. chimiques.	31	10	41	36	16	52	88	24	112
Industries du livre, papiers et cart.	25	10	35	48	6	54	41	9	50
Industries textiles, crin végétal ...	16	6	22	30	17	47	56	22	78
Vêtements - travail des étoffes	45	13	58	12	19	31	26	23	49
Cuir et peaux ...	10	18	28	12	19	31	15	7	22
Industries du bois.	55	73	128	53	63	116	164	139	303
Métallurgie et travaux de métaux, auto et cycle	373	206	579	379	316	695	1.204	482	1.686
Electricité et Radio	105	49	154	135	49	184	214	45	259
Cinéma - optique - photo	24	1	25	9	5	14	10	5	15
Terrassem., constr. travaux publics.	204	127	331	356	186	542	555	320	875
M a n u t e n t i o n et transports ..	121	29	150	97	35	132	132	22	154
Commerce	168	37	205	180	28	208	460	88	548
Banque	131	16	147	73	7	80	95	4	99
Profes. libérales ..	67	56	123	79	53	132	57	9	66
Employés de bur.	403	93	496	599	112	711	660	132	792
Industrie hôtelière, cafés, restaur.	287	12	299	259	19	278	385	35	420
Services personnels	46	17	63	25	14	39	106	34	140
Domestiques	99	64	163	64	51	115	72	88	160
Artistes	972	308	1.280	499	411	910	494	519	1.013
Total	3.597	1.724	5.321	3.480	2.254	5.734	5.585	2.761	8.346

De l'examen de ce tableau se dégagent les observations suivantes :

a) Le nombre total des contrats de travail visés, qui, en 1947 et 1948, atteint un peu plus de 5.000 unités, passe en 1949 à 8.346. Cette soudaine augmentation, illustre l'essor de l'économie marocaine, ses besoins nouveaux en main-d'œuvre qualifiée, et son orientation vers une industrialisation plus poussée.

b) En effet, les secteurs de l'activité marocaine qui, de 1947 à 1949, connaissent le pourcentage d'augmentation le plus fort sont les secteurs industriels :

- la métallurgie et ses applications (auto-cycle) : de 579 en 1947 à 1.686 en 1949,
- les industries extractives de 275 à 437,
- les travaux publics et la construction : de 331 à 875,

(1) D'après les renseignements statistiques établis par la direction du travail et des questions sociales.

- l'industrie chimique : de 41 à 112,
- l'industrie textile : de 23 à 78,
- les industries du bois : de 128 à 303,
- les industries de l'électricité et de la radio : de 154 à 259,
- l'industrie hôtelière, cafés et restaurants : de 239 à 420,
- l'industrie du livre, papiers, cartons : de 35 à 50.

En même temps, le chiffre des contrats délivrés aux employés de bureau, auxiliaires des entreprises, passe de 496 en 1947 à 792 en 1949.

c) Les secteurs de base de l'économie chérifienne maintiennent l'importance de leur appel à la main-d'œuvre étrangère, ou l'augmentent sensiblement :

- la pêche : de 401 à 586,
- l'agriculture et les forêts : de 270 à 374,
- les transports : de 150 à 154,

— l'alimentation : de 108-108.

d) Il y a, au contraire, une chute assez nette dans certaines branches d'activité : cuirs et peaux, vêtements et travail des étoffes, cinéma-optique-photo, banques, professions libérales.

e) Il n'est pas sans intérêt de noter que le Maroc recrute toujours autant de domestiques et gens de maison hors de ses frontières.

Si, d'autre part, les artistes ne semblent plus tentés par une installation permanente au Maroc (6 contrats visés à titre définitif en 1949 contre 481 en 1947), un nombre toujours aussi important d'entre eux continue cependant à y effectuer des séjours temporaires.

f) Les ressortissants français constituent de loin l'élément le plus important de cette immigration.

En 1947 : 3.597 sur 5.321 au total

En 1948 : 3.480 » 5.734 »

En 1949 : 5.585 » 8.346 »

Leur nombre est particulièrement prépondérant dans l'agriculture, les industries extractives, la métallurgie et ses applications, les travaux publics, le commerce, les employés de bureau, les industries chimiques, l'électricité et la radio, les transports, la banque, l'hôtellerie.

Ils dominent dans presque toutes les autres professions considérées, et ne sont en minorité que dans les pêcheries et, depuis 1949, dans le personnel domestique.

g) La statistique des étrangers recrutés s'établit ainsi :

En 1947 : 1.724 sur 5.321 au total

En 1948 : 2.254 » 5.734 »

En 1949 : 2.761 » 8.346 »

En tête viennent les espagnols : 495 en 1947 ; 613 en 1948 ; 1.046 en 1949 (artistes, métallurgie, pêche, agriculture, travaux publics).

Suivent les portugais : 522 en 1947 ; 627 en 1948 ; 549 en 1949. Ils constituent la très grande majorité des travailleurs recrutés par les pêcheries (384 sur 401 en 1947 ; 498 sur 527 en 1948 ; 425 sur 586 en 1949). Ils sont également tentés par les travaux publics, les industries du bois et la métallurgie.

Puis les italiens (81 en 1947 ; 135 en 1948 ; 228 en 1949) qui sont surtout attirés par la métallurgie et les travaux publics.

Enfin les suisses (78 en 1947 ; 98 en 1948 ; 137 en 1949) qui se consacrent à l'agriculture, aux travaux de bureau et à la métallurgie.

Notons enfin que 185 apatrides furent munis de contrats de travail en 1947, 135 en 1948 et 150 en 1949. D'autre part, 19 prisonniers de guerre italiens furent embauchés en 1947, principalement dans l'agriculture et 21 en 1948 ; 242 prisonniers de guerre allemands furent introduits en 1948 et affectés à l'agriculture et à la métallurgie.

h) Si les hommes sont les principaux bénéficiaires des contrats de travail délivrés, le nombre de femmes autorisées à travailler au Maroc est loin d'être négligeable.

En 1947 : sur 5.321 contrats visés, 1.103 furent attribués à des femmes.

En 1948 : sur 5.734, 1.358.

En 1949 : sur 8.346, 1.513.

Là encore les françaises viennent en tête (715 en 1947 ; 752 en 1948 ; 845 en 1949). Elles s'orientent vers les professions suivantes : artistes, employées de bureau, hôtellerie, commerce, vêtements.

Elles sont suivies par les espagnoles (175 en 1947 ; 231 en 1948 ; 373 en 1949). Artistes, domestiques, pêche.

Ce sont ensuite les portugaises (118 en 1947 ; 222 en 1948 ; 104 en 1949), qui sont employées surtout dans les industries de la pêche (sur 498 portugais embauchés dans la pêche en 1948, 201 sont des femmes). Elles sont aussi artistes, domestiques.

Les suisses (13 en 1947 ; 32 en 1948 ; 32 en 1949) ; principalement des domestiques.

Enfin les italiennes (6 en 1947 ; 20 en 1948 ; 29 en 1949) ; qui sont artistes et domestiques.

De nombreuses femmes appartenant à des nationalités diverses, ou apatrides, se consacrent surtout aux spectacles, aux travaux domestiques ou de bureau.

P. G.

EXTRAIT DU RAPPORT

présenté à la session de décembre 1949 du conseil du Gouvernement
par M. François Labbat, délégué du 3^{me} collège
sur le projet de budget de la direction du travail et des questions sociales

REGLEMENTATION DU TRAVAIL

Les craintes formulées l'an dernier par mon prédécesseur quant aux répercussions du rétablissement de la liberté des salaires, trouvent aujourd'hui leur véritable signification.

Par suite de l'augmentation du coût de la vie, la plupart des salariés, dont le pouvoir d'achat est resté le même, n'arrivent plus à se procurer ce qui est indispensable pour leurs besoins et ceux de leur famille.

Leur mécontentement s'est accru au fur et

à mesure que les restrictions qui leur étaient imposées devenaient de plus en plus graves pour atteindre son point culminant le jour où elles sont devenues insupportables.

Ce jour est arrivé, et dans un avenir très prochain nous assisterons à une recrudescence d'agitation sociale, si le Gouvernement ne prend pas des mesures autoritaires, propres à donner au salarié les moyens de vivre décemment.

Il faudrait revaloriser le pouvoir d'achat des travailleurs, soit en faisant baisser les prix, soit en imposant une hausse des salaires.

Etant admis que l'instabilité monétaire imposée au Maroc est le facteur essentiel de la vie chère, il faut admettre aussi que tout n'a pas été tenté pour freiner la hausse vertigineuse des produits alimentaires et des produits de première nécessité.

Il était indispensable de réduire la fiscalité ; ce que vous essayez de faire en exigeant de l'administration un politique de déflation.

Il fallait s'attaquer également au coût trop onéreux de la distribution.

Pendant et après les hostilités le nombre des intermédiaires s'est multiplié anormalement, et ces commerçants se sont bien volontiers adaptés à la pratique des marges excessives.

Il serait souhaitable que les producteurs eux-mêmes prennent souci de la distribution de leurs produits, et qu'ils aillent jusqu'à fixer des prix de vente au détail.

C'est l'intérêt bien compris des producteurs (salariés et employeurs), et, en définitive, l'intérêt de l'économie marocaine, que les prix baissent dans le commerce, et que l'appareil de distribution soit ramené à un volume et à un coût raisonnables.

Le problème est d'une autre nature pour les produits agricoles qui ne transitent pas par l'usine.

La liberté doit être la règle. Mais la liberté doit être aidée à produire ses effets. L'administration a les moyens de concourir à la stabilité des prix alimentaires, soit en restreignant les exportations, soit en augmentant le volume des importations.

Malheureusement ces mesures viennent un peu tard pour rétablir l'équilibre entre les salaires et les prix.

Nous sommes unanimes ici à penser que la simple hausse nominale des salaires se traduit par un accroissement des prix et des prélèvements fiscaux, c'est-à-dire par une réduction de pouvoir d'achat. Mais c'est une solution vers laquelle les travailleurs sont poussés, par suite de l'impuissance de l'administration à stabiliser les prix ; solution provisoire qu'il faudra bien adopter, tout au moins en faveur des salaires anormalement bas et des budgets modestes.

Les minima vitaux attachés aux zones de salaires sont devenus dérisoires :

Pour 312 journées de travail de 8 heures dans une année, à Casablanca, le salaire minimum est de 86.360 frs, et de 69.640 frs dans les centres non érigés en municipalités, ce qui représente une dépense journalière possible de 236 frs en première zone, et de 190 frs en quatrième zone, à condition que la maladie n'empêche le zonier d'accomplir ses 2.496 heures de travail annuel.

D'autre part, le partage du pays en quatre zones de salaires ne se justifie plus ; la vie dans le bled étant devenue aussi chère qu'à la ville.

Le nouveau salaire minimum ayant été calculé en fonction des prix actuels, il faudrait que la confédération du patronat accepte d'entrer en discussion avec les organisations syndicales pour la conclusion de conventions collectives, à l'aide desquelles, employeurs et salariés ramèneraient le problème des salaires sur son vrai terrain en le rattachant à des données économiques concrètes.

Il est bien évident que les salaires constituent la pièce essentielle des conventions collectives, et qu'il serait vain de vouloir discuter de celles-ci en dehors de ceux-là.

La direction du travail et des questions sociales doit être la médiatrice qui provoquera les accords nécessaires entre employeurs et salariés.

Elle devra faire preuve de réalisme, et faire échec à ceux qui voudraient détacher la notion de la rémunération de son support économique, pour lui donner une allure exclusivement politique, à ceux qui dirigent un mouvement qui n'est syndical que de nom, et qui ne cherchent pas à régler les questions ouvrières, mais à les envenimer.

**

La direction du travail s'est efforcée, jusqu'à présent, d'adapter au Maroc les mesures sociales françaises dont la promulgation lui semblait opportune.

Aucune discrimination ne pouvant être faite suivant la nationalité en ce qui concerne les avantages à accorder aux travailleurs, elle n'a pu prévoir des mesures différentes que lorsque celles-ci étaient basées, plus particulièrement, sur les mœurs ou les coutumes des autochtones.

Les événements lui imposeront, tôt ou tard, un changement de méthode. Elle doit prévoir la création d'un statut du travail propre à ce pays, afin qu'aucune distinction ne puisse se faire entre les divers éléments du monde du travail.

Elle devra progresser avec prudence dans ce domaine particulier, en ce sens que des courants divergents viendront compliquer son action.

La réforme de la législation actuelle ne devrait être décidée qu'en accord avec les grou-

pements professionnels qui, tout en ayant des conceptions différentes sur l'organisation sociale du travail, comme sur l'instauration d'un système de sécurité sociale, ont déjà fait la preuve de leurs sens de l'intérêt général.

A cette fin, je crois qu'il n'est pas préma-

turé d'envisager, dès maintenant, la reconstitution du comité supérieur du travail qui existait avant guerre, et, si cette suggestion était retenue, je crois également qu'il serait utile d'associer des membres marocains aux membres français qui feraient partie de ce comité.

EXTRAIT DU RAPPORT

présenté à la session de décembre 1949 du conseil du Gouvernement
par Moulay Abderrahmane ben Michem el Alaoui, représentant des intérêts divers de Meknès
sur le projet de budget de la direction du travail et des questions sociales

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Je ne néglige nullement les efforts immenses accomplis par le service de la formation technique, dépendant de la direction de l'instruction publique, dans le domaine de la formation professionnelle et n'oublie également pas le résultat obtenu en quelques années dans ce même domaine, par la direction des questions sociales.

La préparation professionnelle se divise en deux parties :

un enseignement professionnel accéléré, qui est inculqué pendant 10 mois aux jeunes gens âgés de plus de 16 ans,

et une préparation professionnelle en apprentissage dans un atelier qui dure 3 ans.

CENTRES D'ENSEIGNEMENT

Ces centres existent dans 4 villes de l'Empire chérifien : à Casablanca, Rabat, Meknès et Fès. Ceux de Meknès et de Rabat comprennent un internat. A Casablanca et à Meknès il y a aussi des externats. Les cours donnés dans ces centres tendent à la formation de spécialistes dans les travaux mécaniques : moteurs, etc...

A Casablanca seulement on y enseigne, en plus, l'art de réparer les postes de T.S.F.

Au mois de septembre de l'année dernière, 112 élèves ont été inscrits dans ces centres, parmi lesquels 65 ont réussi à leur examen de fin d'année et sont actuellement employés dans des ateliers et contrôlés par les inspecteurs de la direction du travail qui suivent leurs travaux et se rendent compte de leur capacité.

A ce jour, ces centres comprennent 120 élèves, dont 20 marocains parmi lesquels on compte 9 israélites.

En ce qui concerne la formation professionnelle dans les ateliers, 254 contrats ont été passés entre les chefs d'ateliers et les élèves qui désirent y travailler. Parmi ces contrats 45 ont été conclus au profit de marocains dont 21 israélites.

Il est possible que ce nombre augmente cette année, mais celui des élèves qui auront réussi à leur examen final d'apprentissage ne sera connu qu'à la fin de 1951, c'est-à-dire à l'issue de leur stage de 3 ans.

De toutes façons, si nous ajoutons aux 65 élèves qui ont réussi à l'examen d'enseignement professionnel accéléré, 50 autres qui termineront leur apprentissage en atelier avec succès, nous aurons une centaine d'ouvriers formés que la direction du travail mettra chaque année, à la disposition des patrons et chefs d'ateliers.

Ici se pose la question du manque d'empressement dont font preuve les marocains pour suivre cet enseignement, soit parce qu'ils ignorent son existence, qui est récente, soit parce qu'ils ne connaissent pas les résultats obtenus.

Il appartient donc à la direction du travail de répandre cet enseignement et de le faire connaître au moyen d'une vaste propagande par radio, presse et publications imprimées en arabe et en français portant tous renseignements et raisons qui ont abouti à cet enseignement ainsi que les derniers résultats obtenus, dans le but de susciter l'intérêt et de diminuer le nombre des enfants qui vagabondent.

Déclarations de maladies contagieuses

Ensemble de la population du Maroc

ANNEE ET MOIS	Fièvre typhoïde		Fièvre paratyphoïde		Typhus exanthématique		Fièvre récurrente		Variole et varioloïde	
1946 - moyen. mensuelle.	114		18		315		1.387		156	
1947 - » »	64		11		11		2		5	
1948 - » »	57		10		6		2		2	
1949 - » »	64		9		2		9		1	
	Eur.	Maroc.	Eur.	Maroc.	Eur.	Maroc.	Eur.	Maroc.	Eur.	Maroc.
1950 - Janvier	27	42	4	1	—	1	—	3	—	—
» - Février	13	41	7	4	1	—	—	2	—	—
ANNEE ET MOIS	Rougeole rubéole		Scarlatine		Diphtérie		Dysenterie amibienne		Dysenterie bacillaire	
1946 - moyen. mensuelle.	169		3		19		3.146		432	
1947 - » »	267		6		28		2.338		135	
1948 - » »	329		7		34		2.658		159	
1949 - » »	201		17		35		2.328		146	
	Eur.	Maroc.	Eur.	Maroc.	Eur.	Maroc.	Eur.	Maroc.	Eur.	Maroc.
1950 - Janvier	137	519	17	11	17	23	22	2.024	—	91
» - Février	113	715	29	17	5	12	21	1.565	3	85
ANNEE ET MOIS	Tuberculose pulmonaire ouverte		Lépre		Ophtalmie granuleuse		Conjonctivité purulente et ophtalmie des nouveau-nés		Infection puerpérale	
1946 - moyen. mensuelle.	735		12		7.749		13.000		11	
1947 - » »	1.001		15		11.961		13.130		12	
1948 - » »	1.382		22		19.885		21.364		13	
1949 - » »	1.592		18		31.102		25.942		18	
	Eur.	Maroc.	Eur.	Maroc.	Eur.	Maroc.	Eur.	Maroc.	Eur.	Maroc.
1950 - Janvier	31	1.710	—	26	30	29.135	36	21.823	—	22
» - Février	29	1.586	—	31	12	30.405	15	22.232	—	24

Nota. — Les déclarations de maladies contagieuses se rapportent à l'ensemble de la population (marocaine et non marocaine). Cependant, leur degré de signification est naturellement très différent, selon qu'il s'agit de l'une ou de l'autre ; très bon en ce qui concerne les européens, il doit être assez faible pour les marocains.

ANNEXE DU RAPPORT

présenté à la session de décembre 1949 du conseil du Gouvernement
par M. F. Barutel, président de la chambre française mixte
d'agriculture, de commerce et d'industrie d'Agadir
sur le projet de budget de la direction de l'intérieur

ECOLES FORAINES

La création des écoles foraines en 1946 répondait au besoin de porter l'enseignement dans des secteurs où l'activité des services de la direction de l'instruction publique ne pouvait immédiatement s'exercer.

Le but a été atteint puisque les écoles foraines ont permis de scolariser, au moins de façon rudimentaire, des dizaines de milliers de petits marocains en plus de ceux suivant les cours des écoles de l'instruction publique et de transfor-

mer progressivement plus de deux cents de ces écoles foraines en écoles régulières.

L'école foraine constitue, à la fois, une fin en soi quand son rôle se borne à apporter des éléments d'instruction simple au maximum d'enfants et une étape, soit comme pépinière d'effectifs pour les écoles régulières voisines, soit lorsqu'elle est elle-même transformée en école régulière et reprise par la direction de l'instruction publique.

En trois ans deux cents vingt de ces classes ont été ainsi transformées.

De par la nature même des choses les classes foraines sont très inégalement réparties ; leur création, outre qu'elle doit être particulièrement favorisée dans les secteurs où la scolarisation normale est moins développée, pose des problèmes de locaux et de personnel de plus en plus difficiles à résoudre.

Le nombre des écoles foraines est actuellement de six cents environ, groupant approximativement dix-huit mille enfants, surtout des garçons ; le nombre des écoles foraines et des écoles de fillettes s'élève à quelques dizaines.

A l'action d'enseignement proprement dite, malgré la diversité du personnel enseignant, les inspecteurs de la direction de l'ins-

truction publique s'attachent à uniformiser au maximum, s'ajoute une action sociale car, dans la plupart des écoles, ont été organisées des cantines ou au moins des distributions régulières de vivres pour les enfants les plus déshérités.

Dans la région d'Agadir de véritables internats ont même été créés.

Par ailleurs les organisateurs de classes s'attachent en outre à donner à leur enseignement une orientation technique ou professionnelle : enseignement agricole, horticole, ménager, ateliers de tapis, etc...

L'œuvre se poursuit donc, grâce au dévouement des créateurs et des maîtres.

EXTRAIT DU RAPPORT

présenté à la session de décembre 1949 du conseil du Gouvernement
par M. Hadj Abdallah Zouaoui, président de la fédération
des chambres marocaines d'agriculture du Maroc
sur le projet de budget de la direction de l'intérieur

..... ECOLES FORAINES

A notre sens, l'administration a été très bien avisée lorsqu'en 1946, s'apercevant de la grande lacune qui existait à la campagne en matière d'enseignement, a entrepris de donner une instruction, même rudimentaire, aux populations des villages et des tribus. Nous nous rendons compte des difficultés et des problèmes auxquels elle se heurte dans sa tâche, plus particulièrement en ce qui concerne le recrutement de maîtres qualifiés et l'acquisition de locaux scolaires convenables. Cependant nous regrettons que les crédits affectés à la marche de ces écoles, soient réduits cette année, en même temps que nous attirons l'attention sur le fait que le problème de l'enseignement revêt une importance capitale dans ce pays, surtout à la campagne où les moyens mis en œuvre pour la scolarisation sont extrêmement faibles. Certes, on n'ignore pas que les habitants des campagnes forment les neuf dixièmes de la population du Maroc et alimentent dans une grande mesure le budget de l'Etat. Il est donc raisonnable de leur réserver sur ce budget d'importants crédits pour éduquer leurs enfants et les tirer de l'ignorance, de telle sorte qu'ils puissent élever leur niveau moral et matériel et devenir dans la société des éléments actifs remplissant au mieux leurs devoirs. Ainsi l'on ne perdrait pas ces esprits doués qui font la réputation de nombreuses tribus marocaines.

Evidemment, les difficultés d'exécution ne nous échappent pas, mais nous affirmons que la question de l'enseignement est une affaire d'orientation. Nous prions donc l'administration d'établir un plan général pour l'enseignement

des campagnes et d'en réaliser chaque année une tranche importante. Ce serait là, sur le plan de l'évolution, une opération utile et heureuse de conséquences. Nous demandons aussi la création d'écoles d'agriculture pour initier les élèves aux méthodes de culture moderne et particulièrement de l'élevage.

Dans un souci de voir se développer l'instruction dans les campagnes et les cités, la commission des finances a proposé que l'enseignement en général entre dans les attributions de la direction de l'instruction publique. On sait en effet que la nécessité de construire des écoles dans la campagne marocaine se fait sentir au plus haut degré. Or, jusqu'à présent, nous continuons à constater un grand vide à cet égard. Dans ces conditions, le problème de l'enseignement dans les campagnes exige de grands efforts qui ne sauraient être accomplis dans le cadre des écoles foraines. D'où la proposition de la commission des finances tendant à ce que la direction de l'instruction publique ait la haute main sur toutes les écoles citadines ou rurales.

ARTISANAT

.....
...Nous attirons l'attention de l'administration sur l'importance du problème de l'artisanat dans ce pays. La solution de ce problème est en effet une question de vie ou de mort pour un élément appréciable de la population. Il ne vous échappe pas qu'un nombre considérable d'habitants du Maroc vivent de l'exercice de professions et de métiers divers. Ces métiers suffisaient à satisfaire leurs besoins à l'époque où les marchés leur étaient ouverts sans la concurrence des marchandises étrangères et où la vie était simple et n'exigeait pas l'emploi de gros capi-

taux. A présent, les conditions d'existence se sont compliquées en raison du progrès de la civilisation et de l'élévation du standard de vie. De ce fait, l'ouvrier marocain en général, chancelle et trébuche, essuie échecs et déceptions et entrevoit un avenir effrayant, semé d'épines et d'obstacles. Chaque fois qu'il essaie de résoudre un problème, il voit surgir d'autres problèmes auxquels il se heurte. Rien ne démontre cet état de choses autant que la situation angoissante des artisans maroquiniers qui se voient réduits à l'inactivité. C'est pourquoi les mesures momentanées que l'on prend en leur faveur, comme l'octroi de certains prêts, s'avèrent insuffisantes.

Ajoutons à cela que les industries étrangères et modernes envahissent le pays de leurs nombreux produits qui attirent par leurs bas prix les consommateurs. Il n'est pas possible à l'artisan marocain de les combattre et de leur faire concurrence, quelles que puissent être sa force de résolution, sa persévérance et sa perfection dans le travail. Car les moyens de production dont il dispose ne peuvent en aucun cas être comparés aux moyens des industries modernes qui consistent dans la rapidité de l'exécution et la réduction au minimum du prix de revient.

A vrai dire, le problème de l'artisanat conduira au pessimisme et au désespoir si on ne lui apporte pas d'urgence des remèdes efficaces. A examiner la situation des artisans et la grande masse qu'ils représentent, il est certain que le crédit de cinquante millions inscrit au budget actuel ne saurait suffire à la solution de ce problème. Sans doute l'administration a-t-elle élaboré un projet de rénovation de l'artisanat qui est basé sur les ateliers-pilotes ; mais ce projet ne sera complètement réalisé qu'en 1952.

Toutefois, en admettant que ces moyens soient suffisants pour relever la situation de l'artisan et le sortir de l'impasse où il se trouve, les difficultés qui l'accablent ne lui permettent pas d'attendre jusqu'à l'année 1952. Si nous ne nous en préoccupons pas immédiatement et sans délai, un grand nombre de branches de l'artisanat aura été fatalement anéanti d'ici là et le nombre des chômeurs et des vagabonds se sera accru dans de grandes proportions. Or, le chômage et la misère sont, nul n'en peut douter, parmi les plus graves fléaux sociaux dont puisse être atteint un peuple ou une nation. En nous penchant sans tarder sur le sort de l'artisan, nous n'accomplirons pas seulement un devoir

d'humanité envers lui, nous travaillerons également à lui assurer la quiétude et la prospérité.

Il paraît bon et souhaitable que l'artisanat marocain soit inclus dans le cadre de l'équipement général du Maroc, ainsi qu'il appert de la déclaration faite par le directeur du commerce et de l'industrie à la précédente session du conseil du Gouvernement.

Constatons que sur les vingt-cinq ateliers dont la création était projetée entre les années 1948 et 1952, seul a été achevé, jusqu'à présent, l'atelier de tannerie, à Fès. Cet atelier a donné des résultats satisfaisants et jouit d'une grande faveur auprès des artisans, ce qui nous permet d'affirmer que l'artisan marocain, lorsqu'il est soutenu et guidé dans la voie de l'évolution et de la rénovation, est capable d'assimiler les enseignements qui lui sont donnés.

Sur ce point, nous suggérerons, quant à nous, au Gouvernement, de réduire le délai prévu pour la réalisation du projet, en achevant, en 1951 au lieu de 1952, l'installation des ateliers pilotes, et en instituant une commission composée d'artisans éclairés et de techniciens désignés par l'administration et chargée d'étudier les moyens d'application de ce projet, d'acheter les machines nécessaires et de recruter des instructeurs spécialisés. Que l'on ne nous oppose pas le manque de locaux, car il ne fait pas de doute que l'administration dispose de tous les moyens pour se les procurer, soit par voie d'achat, soit par voie de location.

D'autre part, il importe de ne pas considérer uniquement comme beaux-arts certaines branches de l'artisanat marocain. Il faudrait, au contraire, y voir un moyen d'existence pour une classe importante du peuple marocain. Aussi est-il indispensable que la production marocaine ne soit pas liée à une forme ou à une présentation données, mais, au contraire qu'elle puisse s'adapter au goût moderne pour satisfaire les consommateurs et les clients de l'intérieur et de l'extérieur.

En résumé, de grands efforts doivent être déployés, le plus rapidement possible, pour assurer à l'artisanat marocain les conditions nécessaires à son relèvement, pour lui donner véritablement une orientation qui lui garantisse une existence stable, et pour ouvrir devant lui des débouchés à l'étranger, en faisant connaître sa production et en la présentant dans les grandes expositions mondiales.

ANNEXE DU RAPPORT

présenté à la session de décembre 1949 du conseil du Gouvernement
par M. Péraire, vice-président de la chambre française de commerce et d'industrie de Casablanca
sur le projet de budget du secrétariat général du Protectorat (1)

ECOLE MAROCAINE D'ADMINISTRATION

L'école marocaine d'administration créée par les dahir et arrêté viziriel du 8 mars 1948, a pour objet de préparer les marocains à accéder aux emplois des cadres supérieurs et principaux des administrations nouvelles marocaines, comme aussi des administrations makhzeniennes traditionnelles.

Il est prévu, d'autre part, des stages de perfectionnement pour certaines catégories d'agents marocains, déjà en fonctions.

Cette nouvelle institution, issue du plan des réformes, a ainsi pour but, combinée avec d'autres mesures qui concernent le statut des divers services publics, déjà intervenues, en cours d'exécution ou d'étude, d'accroître en qualité et en quantité la participation des marocains à l'administration de ce pays, et de permettre, par voie de conséquence, son évolution vers les formes organiques d'un état moderne.

L'école marocaine d'administration est administrée par un directeur, sous l'autorité d'un conseil présidé par S. Exc. le grand vizir et composé de trois représentants du Maghzen central et de trois hauts fonctionnaires français.

Son règlement intérieur a été approuvé par arrêté viziriel du 5 avril 1949, publié au bulletin officiel du Protectorat n° 1915, du 2 juillet 1949, page 836.

L'école a commencé à fonctionner en décembre dernier pour le cycle moyen d'études, qui correspond à la formation des fonctionnaires des cadres principaux. Ce n'est qu'ensuite et au vu de l'expérience acquise, que sera ouvert le cycle d'études supérieures, tendant à la formation des fonctionnaires des cadres supérieurs.

L'annonce de l'ouverture de l'E.M.A. a provoqué un grand intérêt dans l'opinion marocaine, et de nombreuses candidatures se sont manifestées, 192 au total.

Sur ce chiffre, une cinquantaine seulement a pu être retenue, car l'école devra, jusqu'à ce qu'aient pu être construits ses bâtiments propres, fonctionner dans des locaux d'emprunt qui lui sont prêtés par l'institut des hautes études marocaines.

En vue de la construction de ces bâtiments, un premier crédit de 15 millions avait été prévu au budget de 1949 ; un second de même montant l'a été au budget de 1950. Le terrain choisi par le conseil d'administration de l'E.M.A. lui ayant été récemment affecté par une décision du Résident général, la première pierre pourra sans doute être posée au cours de cette année.

(1) N.D.L.R. — La direction de l'école marocaine d'administration a bien voulu mettre cette note à jour.